

COMMUNIQUÉ DE PRESSE INTERCONNEXIONS ELECTRIQUES

02 mars 2023

La CRE et la CNMC parviennent à un accord sur la répartition du financement du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne, compte tenu de l'augmentation des coûts

Le 02 mars 2023, les autorités de régulation espagnole – la Comisión Nacional de los Mercados y la Competencia (CNMC) – et française – la Commission de régulation de l'énergie (CRE) – ont adopté une décision visant à revoir la répartition du financement du projet d'interconnexion électrique "Golfe de Gascogne" entre la France et l'Espagne. Malgré l'augmentation des coûts du projet, due à un contexte défavorable de tension sur les marchés de matières premières, les autorités de régulation ont reconnu que ce projet était toujours porteur de bénéfices pour les deux pays et plus largement pour l'Europe. A ce titre, ce projet dispose d'un soutien européen important, à hauteur de 578 M€.

Le projet Golfe de Gascogne consiste à construire deux liaisons électriques indépendantes, chacune d'une capacité de 1 000 MW, entre Cubnezais en France, et Gatica en Espagne. Le tracé, d'environ 400 km au total, comprend une partie maritime de 300 km. Ce projet devrait être mis en service en 2028 et doublera les capacités d'interconnexion entre l'Espagne et la France, qui passeront de 2,8 GW à 5 GW. Le projet Golfe de Gascogne a fait l'objet d'une décision conjointe de financement adoptée par les autorités espagnole et française le 21 septembre 2017. Les estimations prévoient alors un coût de 1 750 M€.

Du fait d'un contexte de marché défavorable, les prix des principaux composants de ces futures liaisons ont fortement augmenté depuis les premières estimations. Les prévisions actuelles font désormais état d'un coût prévisionnel de 2 850 M€ assorti d'une enveloppe pour risque de 250 M€. Pour autant, les bénéfices espérés du projet sont eux aussi en forte hausse, en raison de l'évolution des prévisions de mix énergétique et de consommation électrique dans les pays européens, dans un contexte d'accélération de la transition énergétique. Par ailleurs, le projet bénéficie d'une subvention européenne de 578 M€ provenant du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), qui reflète l'importance du projet pour l'Union européenne.

En conséquence, les deux régulateurs ont adopté ce jour une décision conjointe reconnaissant la valeur du projet et modifiant l'accord de partage des coûts du projet prévu en 2017, notamment pour tenir compte du contexte économique et énergétique actuel. Cet accord confirme l'importance de ce projet pour les deux pays et permettra sa mise en œuvre.

Contacts presse : presse@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals



Source : RTE